



Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle de la BASSMS NL¹

Compte rendu de la Réunion du 8 juillet 2015

Présents pour la CFDT Santé Sociaux Laurent TERME et Claude DURU, rédacteur du présent compte rendu: Coordination N PERUEZ. Autres organisations syndicales : membres du (CS²) CFTC, CGT, FO, CGC. Absents : SUD. Présents pour le collège des employeurs (CE) : X.DONDEY FEGAPEI, V.PREYSSAS et A.CARREE (FEHAP), S.BOSCH (UNICANCER), JM POUJOL et K.SMOLENSKI (SYNEAS). Pour UNIFAF - DDP : PM.LASBLEISS et V.TOUTIN. Secrétariat : Mme SEBASTIEN.

1. APPROBATION COMPTE RENDU du 15.04.2015

Pour le CS², la CFDT demande un ajout concernant la charge de travail à prévoir au sujet du Socle de Compétences et signale plusieurs coquilles. Le compte rendu du 15/04/2015 est approuvé.

2. FONCTIONNEMENT DE LA CPNE-FP

Missions de la CPNE-FP listées par l'accord de branche du 7 mai 2015

Dans l'accord de branche 25 points correspondent aux missions de la CPNE-FP. Le CE³ propose en premier lieu un travail d'articulation avec les DR CPNE-FP⁴ sur l'alternance : contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Il s'agit avec l'aide de l'Observatoire de leur proposer de faire une identification de leurs besoins. Le périmètre est celui des régions actuelles.

Le CS indique les difficultés de fonctionnement rencontrées par les DR CPNE-FP. Il serait bon d'avoir un état des lieux de ces fonctionnements car il est possible que dans certaines régions le travail proposé par UNIFED ne puisse pas se faire.

Le CE propose l'appui des DRP⁵ sur les régions en difficultés. Un cahier des charges pourrait être défini pour mi-septembre précisant l'objet de l'étude par l'Observatoire.

Dans la liste des missions, la CGT interroge sur «les travaux des groupes de travail paritaires sectoriels» : réponse, il s'agit de GT⁶ par secteurs (handicap, sanitaire, travail social, etc.).

Sur proposition CFDT, le CS demande à prioriser deux points dans le plan de travail :

- **Elaboration du guide d'information sur les modalités d'accès au Compte Personnel de Formation et à la formation (remis lors de l'embauche du salarié).**
- **Modélisation du support d'entretien professionnel.**

Accord UNIFED. Mise en place d'un GT paritaire pour le guide. Pour le support, la Direction Développement Partenariat d'UNIFAF informe qu'elle sera en mesure de faire des propositions car il s'agit de réactualiser un travail fait par l'OPCA.

Point sur l'activité du Bureau Compte rendu des rencontres avec l'AFPA et UNAFORIS sur CBMA⁷ (déploiement formation moniteur d'atelier) et de celle avec M.ASSERAFF (CNCP) pour cette certification.

Pour UNIFED, la FEGAPEI indique que pour aller vers un titre de Branche, il faut éviter de proposer cette formation à l'inventaire et pour éviter une problématique avec les OS, le CQP ne sera pas demandé durant l'expérimentation de 3 années.

Pour la CFDT, M.DURU confirme la difficulté sur cette certification aux seuls Moniteurs d'Ateliers d'ESAT et demande à chacun (UNIFED et OS) de comprendre les enjeux sur les MA hors ESAT (extension) que ce soit

¹ Branche associative sanitaire, sociale, médico-sociale non lucrative

² Collège des salariés

³ Collège des employeurs

⁴ Délégations régionales de la commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle

⁵ Délégations régionales paritaires d'UNIFAF

⁶ Groupes techniques

⁷ Certificat de branche moniteur d'atelier

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

7/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

sur la formation, la certification puis sur la classification qui sera à suivre. UNIFED renvoie cette question à la réflexion qui va s'engager avec des MA hors ESAT le 17.09.2015.

Le CS interpelle UNIFED sur le courrier adressé à la DGCS⁸ demandant l'instauration d'un groupe de travail interministériel. Il déplore que ce courrier (signée par la présidence adjointe - CGC) évoque l'inscription du «Certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs» et du «Certificat national de compétence de délégué aux prestations familiales» à l'inventaire sans que le débat ait eu lieu.

Pour la CFDT, ces formations ne relèvent pas forcément du CPF mais du Plan de formation (dans la mesure où c'est de l'adaptation à l'emploi). Pour UNIFED, le représentant des CLCC explique que cette saisie est liée au fait qu'il est difficile de rencontrer les ministères concernés (même à la CNCP) du fait de l'absence d'UNIFED dans ces instances. Des difficultés se posent (exemple sur IBODE⁹ qui n'est pas enregistré au RNCP). Cette demande de GT visait à provoquer une rencontre. Un débat s'engage sur la notion d'adaptation à l'emploi (à définir pour la FEGAPEI). UNIFED reconnaît une maladresse dans ce courrier.

3. APPRENTISSAGE

Décision de principe de labellisation transitoire des CFA¹⁰ sur les bases actuelles pour l'année 2015-2016. La convention de labellisation et son financement seront revus pour septembre 2016 car il y a une difficulté juridique en l'état (rendez-vous à venir avec le service juridique de l'OPCA). Un courrier explicatif sera adressé aux CFA. Il est envisagé une procédure de recours gracieux sur les refus (idem pour les autres labellisations comme SNQ et MM¹¹) et un calendrier permettant des réponses six mois avant la fin de cette labellisation.

Validation du projet de convention avec la FNAPSS¹² Le CS, sur proposition CFDT, demande 4 modifications dont deux sur le fond : un rajout concernant le fait que la CPNE-FP reste décisionnaire sur les ouvertures de places proposées par les DR CPNE et le fait de prendre en compte les intérêts des salariés et de la Branche (seuls les employeurs étaient cités). Accord du CE.

4. ANIMATION REGIONALE DES DR CPNE-FP

Le groupe paritaire de travail du 18/5/15 et le bureau ont préparé des propositions de principe réglant l'articulation entre les DR CPNE et la CPNE-FP en matière de liste CPF.

Deux principes sont retenus :

- Les initiatives régionales s'inscrivent dans le cadre de délégations données par la CPNE-FP.
- La réciprocité dans l'échange d'information entre CPNE-FP et DR CPNE : la CPNE-FP recueille l'avis des DR CPNE concernant les certifications qu'elles envisagent d'inscrire sur la liste de branche, et en retour les DR CPNE font de même concernant les certifications qu'elles proposent au COPAREF.

La fiche RNCP et les fiches 1 (à destination de l'offre de formation) et 2 (critères d'examen pour le groupe paritaire) pouvant servir de base aux échanges avec les DR CPNE pour recueillir les avis ; En retour les DR CPNE pourront utiliser ces mêmes documents pour recueillir la position de la CPNE-FP quant aux certifications à proposer aux COPAREF.

De la même manière, les orientations qui se précisent au fil des différents travaux paritaires (plénières et groupes de travail) devront être validées en plénière et portées à la connaissance des DR CPNE-FP.

L'enjeu sur les listes régionales concerne les demandeurs d'emploi. La formulation concernant ces principes sera précisée le 8/09 lors du GT sur le CPF. Le débat sur l'inventaire et les parrainages de la CPNE sera à avoir

⁸ Direction générale de la cohésion sociale

⁹ Diplôme d'état d'infirmière de bloc opératoire

¹⁰ Centre de formation des apprentis

¹¹ Surveillant de nuit qualifié et maîtresse de maison

¹² Fédération Nationale pour l'Apprentissage aux Professions Sanitaires et Sociales

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

7/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

le 8/10 : le Président demande aux OS de faire remonter des documents, et propositions (exemple reprendre les critères proposés par le COPANEF le 29.06).

La CPNE-FP valide le principe d'une rencontre avec les DR CPNE-FP (mars 2016).

5. DISPOSITIFS CPNE-FP COPILOTES AVEC UNIFAF

A. Modalités de déploiement de la formation Moniteur d'Atelier. Le 6.07 un GT a fait le point d'étape sur ce déploiement. La DDP¹³ (Mme TOUTIN) présente le projet de plan de déploiement. La collaboration des deux réseaux UNAFORIS/AFPA est maintenue – création d'un référentiel formation – UNAFORIS sur bloc 1 ; AFPA sur bloc 2 ; bloc 3 à définir par les deux réseaux – maquette nationale de mise en œuvre à proposer par AFPA et UNAFORIS avec cadrage CPNE (pour 09.2016) – labellisation pour 3 ans avec grille critères CPNE-FP – comité de suivi en région et COPIL national – veille sur évolution du métier – animation du réseau des OF¹⁴ – formation des jurys – cahier des charges à valider en CPNE de novembre.

Débat sur l'amplitude de la formation et la possibilité de l'abaisser à 12 mois (ce qui permet des contrats de professionnalisation) mais refus de dérogation de délai de 4 mois entre sessions.

Le plan de déploiement et la matrice de prise de décision sont validés.

Concernant la passerelle avec la certification ETAIE¹⁵ de la FNARS, la prise de décision est reportée. **La CFDT précise qu'il lui paraît plus important de s'intéresser à la certification des MA hors ESAT, c'est-à-dire à la mobilité dans la branche et l'égalité de traitement entre @MA (d'ESAT ou hors ESAT) avant de s'intéresser à des passerelles hors branche.**

B. Socle 3 CP¹⁶ : schéma de déploiement Lors de la dernière séance, la CPNE s'était positionnée en faveur de la mise en place du socle de compétences de base dans la branche. La DDP¹⁷ propose un Power Point présentant le schéma de déploiement et le calendrier : ceux-ci sont validés par la CPNE. Un courrier sera adressé rapidement pour proposer ces éléments au COPANEF.

6. REFORME de la FORMATION PROFESSIONNELLE : liste CPF

Le SYNEAS sollicite la CPNE pour inscription de la certification «Conseiller VAE» de l'IRIS sur les listes CPF. Le CS se positionne sur le respect du cadre posé : une fiche sera adressée au certificateur et l'étude est renvoyée au 8.09 (GT CPF).

7. QUESTIONS DIVERSES

PSE¹⁸ : la CPNE donne un avis favorable pour une aide UNIFAF à deux associations en difficultés en Franche Comté.

Travaux Observatoire : La rencontre sur le CAFERUIS était intéressante, nouvelle rencontre le 4.12 sur les impacts RH des fusions.

¹³ Direction Développement Partenariat

¹⁴ Organismes de formation

¹⁵ Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique

¹⁶ C'est l'appellation CPNE pour socle commun de connaissances et de compétences professionnelles.

¹⁸ Plan de sauvegarde de l'emploi

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

7/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Avenant à l'accord sectoriel de Picardie pour prolonger d'un an l'accord signé. Pas de demande de la CRESS Picardie concernant une demande de cofinancement pour un CEP.

Des documents sur la nouvelle certification de niveau 5 sont arrivés tardivement : ils seront présentés à la CPNE d'octobre 2015.